

## Compte-rendu du comité technique ministériel du 6 mai 2021

### Questions diverses

Question	Réponses
<p>Nous sommes toujours en attente de réponses claires concernant l'avancement du traitement des dossiers QPV, nous n'en avons obtenu ni de la part de madame la SG ou de monsieur le DRH, ni de la part de nos relais locaux (SGCD). Où en est l'objectif annoncé d'achèvement du traitement de ces dossiers 2015/2019 avant la fin du premier semestre ? Sera-t-il tenu ? Car d'ores et déjà le recensement 2020 aurait dû être achevé et il semble n'avoir pas encore débuté, du moins dans certains départements.</p>	<p>Examen fait pour les dossiers de 2015 à 2019. L'administration arrive à la fin de l'exercice. Au titre de 2020, l'administration va s'adresser aux structures.</p>
<p>Des candidats aux oraux de concours ou examens professionnels du MAA ont le sentiment d'être victimes de discrimination par l'âge. Les chiffres issus des bilans des épreuves montrent effectivement un léger déficit de la proportion de candidats de plus de 50 ans admis par rapport à celle des admissibles.</p>	<p>Le ministère a une politique active de sensibilisation des jurys et de lutte de discrimination par l'âge.</p>

<p><b>Contrat État-ONF</b> Alors que le Contrat État-ONF 2021-2025 était attendu pour la fin 2020 puis annoncé pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021, les « arbitrages » sont encore en cours et le délai évoqué est désormais la fin du 1<sup>er</sup> semestre.</p> <p>Pendant ce temps, en dehors de tout élément de cadrage officiel émanant des tutelles, la direction de l'ONF poursuit les suppressions de postes, les réorganisations de services, et avance à marche forcée sur un projet de filialisation.</p> <p>Pouvez-vous nous indiquer les raisons d'un tel glissement de calendrier ?</p>	<p>Un prochain contrat sera porté au CA.</p>
<p>Entretien professionnel, notification classement RIFSEEP et modulation CIA</p>	<p>Ils pourront s'effectuer jusqu'au 31 mai 2021 et la note sur les règles de modulation va être diffusée. Notification faite à tous les agents.</p>
<p>GT Télétravail</p>	<p>A la reprise, il faudra aménager une période de transition afin de permettre aux agents de s'adapter. Nous allons proposer un texte pour le télétravail dans le cadre de ce qui sera fait en interministériel. Un accord de méthode est en négociation avec les syndicats.</p> <p>Après le 9 juin, le régime adapté à ce qui s'est fait à l'automne et un cadre de télétravail de droit commun sera proposé et négocié au niveau de la Fonction Publique.</p>
<p>Dans le cadre du télétravail, prise en charge des frais des agents ?</p>	<p>Le ministère aborde la question dans le groupe de travail interministériel.</p>
<p>Mobilité – droit d'évocation</p>	<p>Ces échanges servent à attirer l'attention de l'administration sur le cas d'agents bénéficiant de priorités légales afin de les faire respecter. Il n'est pas question d'avoir un débat ou de connaître le rang de classement de l'agent.</p>

<p>Promotions – droit d’évocation</p>	<p>La promotion n’est pas un droit. Les OS peuvent tout au plus signaler des erreurs ou des oublis sur les listes pour permettre l’examen des classements.</p> <p>FO demande les listes de promouvables. Actuellement, nous n’avons eu que les listes de 2021, après les promotions !</p> <p>Le ministère communiquera les listes des agents promouvables fin mai</p>
<p>Très attendue, la note de service relative au recrutement et renouvellement des agents contractuels au MAA vient de paraître</p>	<p>La note de service 2021-317 inclut les éléments découlant de la loi de Transformation de la Fonction publique concernant les modes de recrutement des contractuels. Elle précise les différents types de contrats. Les postes permanents doivent rester des postes de fonctionnaires. Néanmoins, dans l’informatique, par exemple, il peut y avoir recours à une embauche directe en CDI. La rémunération des agents ne doit pas s’appuyer sur une grille. Mais il doit y avoir comparabilité des rémunérations. Depuis le décret de 2019, une fourchette de rémunération doit apparaître sur la fiche de poste dans un objectif de transparence.</p>
<p>Le décret instituant la <b>prime d’équipement</b> au personnel enseignant n'a toujours pas été publié. Quelle en est la raison ?</p>	<p>Le Guichet unique n’a pas donné son accord pour les professeurs documentalistes mais le ministère cherche une autre solution pour verser cette somme.</p>
<p>L’autonomie des chefs d’établissement pour appliquer les mesures notamment les demi-jauges sans les recours au COHS conduit à des situations très diverses dans les EPLEFPA. Quel est le bilan de la rentrée physique lundi 3 mai dans les établissements pour l’application des demi-jauges?</p>	<p>Comme précisé dans la FAQ, la DGER n’a laissé aucune subsidiarité aux directeurs, contrairement à avant. Il faut porter les cas à l’autorité académique</p>

<p>Quand le ministère entend-il remettre ses règles de gestion en conformité avec la réglementation à propos de la rémunération des ACEN et des AESH en CDI (fixation de la première rémunération) et pour les AESH en CDD et CDI, application du décret du 8 avril dernier concernant le SMIC</p>	<p>Un guide a été diffusé. Une expertise est en cours sur les grilles</p>
<p>Versement de la prime d'attractivité (Grenelle de l'enseignement)?</p>	<p>Cette prime d'attractivité sera la transposition à l'identique du MEN au MAA. Le ministère attend une réponse début juin.</p>
<p>Rémunération des corrections réalisées (et oraux) des "examens 2020"?</p>	<p>Cette rémunération exceptionnelle sera versée en HSE pour les titulaires et en vacations pour non titulaires. Il y a un souci avec le logiciel paye de la DGFIP qui doit permettre d'effectuer ce versement.</p>
<p>Quand le gouvernement entend-il informer les OS des taux pro-pro pour les personnels d'enseignement et d'éducation ? Blocage du guichet unique ?</p>	<p>Il n'y a pas de réponse du guichet unique. L'effet sera à date du 1<sup>er</sup> septembre.</p>
<p><b>Rupture conventionnelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le traitement des dossiers de rupture conventionnelle, nous souhaiterions que l'administration nous précise l'importance qu'elle accorde aux avis des supérieurs hiérarchiques, des services ressources humaines de proximité et des IGAPS. En effet, on nous signale un certain nombre de dossiers pour lesquels ces différentes "strates" de l'instruction ont émis des avis favorables voire très favorables et pour lesquels la Commission administrative ad-hoc a statué négativement sur la demande. Sur quels fondements se fonde-t-elle alors ?</li> <li>- Pourriez -vous nous préciser la philosophie actuelle du MAA en matière de rupture conventionnelle ?</li> </ul>	<p>A ce stade plus d'une centaine de demandes ont été déposées.</p> <p>80 dossiers ont été examinés dont 40 % sont favorables.</p> <p>On observe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 29% de réponses favorables pour les agents de catégorie A,</li> <li>• 46% pour les catégories B,</li> <li>• 43 % pour catégories C</li> <li>• 45 % pour les contractuels.</li> </ul> <p>Le ministère fera un groupe de travail de retours d'expérience.</p>

<p>Pourriez-vous nous préciser à ce jour, le nombre de dossiers déposés, le nombre de dossiers examinés en Commission administrative, le nombre de dossiers ayant reçu un avis favorable en distinguant les catégories d'agents (A,B,C) ?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Madame la secrétaire générale a annoncé la tenue prochaine d'un GT sur le sujet. Serait-il possible d'en fixer d'ores et déjà la date car les agents ont besoin de lisibilité sur ce dispositif. Un certain nombre d'entre eux, particulièrement mécontents sur le traitement de leurs dossiers, nous demandent de faire remonter leurs mécontentements et leurs incompréhensions sur les conclusions émises par le MAA au ministère en charge de la fonction publique ?</li></ul>	
<p><b>Vaccination Covid :</b></p> <p><b>FO</b> renouvelle sa demande d'élaboration et mise en œuvre au MAA d'une stratégie vaccinale ciblée sur l'exposition au risque. Il y a un an à la même période nous nous faisons éconduire lorsque nous revendiquons des masques pour nos collègues les plus exposés!</p> <p>Ne renouvelons pas cette erreur aujourd'hui, il en va de la santé des personnels, mais aussi de la responsabilité de l'employeur.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Vaccination des personnels impliqués dans les centres d'examens : certains centres de correction rassemblent jusqu'à plus de 400 enseignants sur une semaine pour corriger les copies. Si rien ne bouge certains collègues, non vaccinés, risquent de refuser de participer aux oraux, comme aux corrections d'écrits.</li><li>- Vaccination des agents en abattoirs : nous voulons aujourd'hui savoir qui et comment, entre le Ministère de l'Intérieur qui se déclare pas concerné et le MAA, prend en charge l'organisation de la priorité de vaccination des collègues affectés en abattoirs, déclarés public prioritaire par le gouvernement, mais qui depuis cette annonce déjà ancienne, n'ont pour la plupart aucune information particulière.</li></ul>	<p>Le ministère suit le calendrier de vaccination gouvernemental et encourage les agents à se faire vacciner par tout moyen. La Secrétaire Générale fera remonter dans les groupes de travail interministériels l'argument de la proximité des examens.</p> <p>Les chefs de service ont été sensibilisés à laisser des facilités horaires aux agents qui ont obtenu un RV.</p>

<p>- Gestion souple : Cette notion a été évoquée lors du CHSCTM comme réponse vague à des questions précises telles que la remise d'attestation de priorité pour accéder aux files prioritaires de vaccination, la journée de carence pour les réactions fortes au vaccin (fièvre), la prise en charge du vaccin sur le temps de travail... Pouvez-vous nous préciser ce concept de « gestion souple » à l'intention des structures et collègues concernés ?</p>	
<p><b>SGC :</b></p> <p><b>Restructuration :</b> Les agents (ex SG en local au MAA) qui ont effectués une mobilité à compter du 23 septembre 2019 avant la parution de l'arrêté de restructuration, parce que ne souhaitant pas poursuivre leur carrière au sein des SGC, ont-ils tous bénéficié des dispositions d'accompagnement à appliquer par le MAA et notamment au niveau de la garantie de rémunération (pas de perte de rémunération) ? A qui peuvent-ils s'adresser ? Les réponses en local ne sont pas satisfaisantes. Réponse précise souhaitée en séance.</p> <p><b>Position</b> Quel est le type de PNA appliquée aux agents en SGC ? Nouvelles modalités ou anciennes modalités ? A qui peuvent-ils s'adresser ? Les réponses en local ne sont pas satisfaisantes. Réponse précise souhaitée en séance.</p> <p><b>Basculement paye</b> Les basculements de payes ont-ils bien eu lieu en avril pour les agents du MAA comme prévu ? Visiblement non, pas pour tous ?</p>	<p>La situation est évolutive, un bilan est en cours pour évaluer les agents qui sont dans le périmètre de la réforme. La réponse est dans la question. Les IGAPS les suivent un par un. Un rappel sera fait aux IGAPS.</p> <p>La PNA s'applique selon les anciennes modalités, c'est à dire sans limite de durée.</p> <p>Tous les agents du MAA en SGC ou ayant exprimés leurs droits de retour n'ont pas été basculés dans leurs ministères respectifs au mois d'avril comme annoncé. Le MI n'a pu traité la totalité des agents.</p>

**Suivi du dossier agents décroisés et réévaluation de l'IFSE au 1er janvier 2020.**

Lors du CTM du 5 Mars nous vous avons transmis diverses questions dont une qui concerne les agents du MAA qui ont décroisé vers le MTE et qui aurait dû bénéficier, comme le prévoit la convention cadre signée entre les deux ministères, de cette revalorisation de l'IFSEE en 2020.

Dans le cadre de votre réponse le SRH devait se rapprocher des services du MTE. A ce jour nous n'avons aucune information sur ce dossier. Pouvez-vous nous ce qu'il en est ?

Des agents qui avaient fait le choix de partir en détachement ou en PNA sur des postes au SGC, souhaitent revenir dans leurs anciennes structures. Quel accompagnement auront ces agents. Et pourront-ils revenir sur des postes MAA ?

Pas de réponse

Au sujet du "droit de retour" des agents ayant fait le choix de partir en SGC, l'administration précise que cela permet à l'agent de postuler sur un autre poste sans avoir à respecter 3 ans de présence. Cette définition du "droit de retour" semble être vue différemment par le MI qui limite la possibilité à un retour sur le poste précédent. Le MAA va se rapprocher du MI.

**Concours interne d'attaché et sortie des IRA :**

Lors de l'entrevue avec avec Mme la Secrétaire Générale, FOA avait interpellé l'administration sur la situation des 50 lauréats du concours interne d'Attaché. L'administration nous avez informé que normalement les lauréats de ce concours pourraient bénéficier de deux ans pour se positionner sur des postes de catégorie A. De plus est ce que ces agents seront obligés de choisir des postes côté 1 uniquement ? Pouvez-vous nous confirmer cette information et nous dire si une liste de postes d'Attaché va bientôt être publiée. De plus pour les agents déjà sur des postes de A pourront-ils être nommés sur leur poste sachant qu'ils effectuent déjà des missions de A.

Pouvez-vous également nous donner le nombre de poste ouvert au sein du MAA pour les Attachés sortant des IRA pour cette année et l'année prochaine. La liste des postes proposée aux candidats du concours interne sera-t-elle la même que les attachés sortis des IRA ?

Il y a beaucoup de lauréats. L'octroi d'un poste sera échelonné. Mais les agents gardent le bénéfice du concours. Une communication sera faite auprès des agents.

**FEADER :**

Ce dossier doit être mis clairement sur la table, les agents ont besoin de connaître les impacts sur leur carrière et rémunération s'ils doivent basculer à l'administration territoriale dans le futur.

Les inquiétudes sont grandes et nombreuses. Comptez-vous faire une communication à destination des agents concernés ?

Ce dossier doit être mis clairement sur la table, les agents ont besoin de connaître les impacts sur leur carrière et rémunération s'ils doivent basculer à l'administration territoriale dans le futur. Les inquiétudes sont grandes et nombreuses. Comptez-vous faire une communication à destination des agents concernés?

Les échanges ont repris avec les régions. Il faut un calage en interministériel avec région de France et l'interministériel pour déboucher sur les groupes de travail.

La pression : des demandes de renfort ont été demandées et l'administration pensait que ce sujet aurait avancé plus rapidement.



Suivez toute l'actualité sur notre site : [fo-agriculture.fr](http://fo-agriculture.fr)

